

Fédération Nationale des Collectifs des Enseignants Pré-Insérés du Bénin (FéNaCEPIB- MESTFP)

Contacts: 96778577/66406030/94192071 E-mail: fenacepib@gmail.com

MOTION DE PROTESTATION ET DE BOYCOTT DES COURS

A

- Monsieur le Ministre des Enseignements Secondaire, Technique et de la Formation Professionnelle;
- Monsieur le Ministre de l'Économie et des Finances;
- Madame le Ministre du Travail et de la Fonction Publique;
- Considérant la loi n°90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin et la loi n°2019-40 du 07 novembre 2019 qui l'a modifiée;
- Considérant la loi n° 2003-17 du 11 novembre 2003 qui fait de l'éducation une priorité nationale;
- Considérant que l'État a vocation de garantir un emploi décent à la jeuness ;
- Considérant les traitements inhumains dont sont victimes les enseignants pré-insérés du Bénin;
- Considérant l'arrêté N°069 du 27 novembre 2019 fixant la charge horaire hebdomadaire des professeurs des enseignements secondaire, technique et de la formation professionnelle toujours en vigueur et qui précise en son article 3 le quota horaire normal à attribuer aux pré-insérés (20h et 22h selon le corps);
- Considérant la disponibilité d'une base de données garnie d'enseignants qualifiés et compétents;
- Considérant que l'attribution des heures de cours par semaine en vogue dans nos collèges et lycées n'est pas de nature à garantir une offre éducative de qualité et à permettre le maintien au poste de tous les pré-insérés ayant servi l'an dernier;
- Considérant les clauses issues de rencontre du 08 octobre 2020 entre le Président de la République, les centrales syndicales et les représentants des pré-insérés;
- Considérant qu'aucune des clauses de cette rencontre n'est respectée;

- Considérant que près de cinq mille (5000) pré-insérés ayant servi l'an dernier sont laissés sur le carreau;
- •Considérant que le ministre et ses cadres déclarent échoués des aspirants ayant été déclarés admis par les membres de jury de délibération des différents tests organisés en 2019 et dont les procès verbaux de délibération existent;
- •Considérant qu'après le déploiement du 30 septembre 2019, le ministre lui-même a déclaré officiellement sur les chaînes de télévision que tous les aspirants déployés dans la première vague ont obtenu au moins 12/20 de moyenne;
- Considérant que le gouvernement fait preuve d'une politique de diversion face à la situation des pré-insérés;
- Considérant que près de 4000 enseignants pré-insérés ayant servi l'année dernière et figurant dans la base de données demeurent sur le carreau ;
- Considérant que plusieurs collègues déployés depuis la première vague restent sans emplois du temps ;
- Considérant que l'attribution des services pédagogiques n'a pas tenu compte des formations de base dans certaines disciplines ;
- Considérant que l'école publique béninoise est en berne depuis la rentrée 2020-2021;
- Considérant que la durée et le salaire contenus dans le contrat ne garantissent pas aux pré-insérés de bonnes conditions de vie et de travail;
- Considérant que les heures supplémentaires et certains salaires sont restés impayés aux pré-insérés l'année dernière

Nous, Fédération Nationale des Collectifs des Enseignants Pré-Insérés du Bénin (FéNaCEPIB), abandonnons les classes à compter du Jeudi 05 Novembre 2020 jusqu'à la satisfaction totale des revendications suivantes:

- la reconduction totale des pré-insérés ayant servi l'année dernière et ayant leurs noms dans la base de données;
- le redéploiement de tous les pré-insérés admis dans la base de données suivant l'ordre des tests d'admission;
- l'annulation systématique du contrat en cours de signature ;
- l'application de l'arrêté N°069 du 27 novembre 2019 fixant le quota horaire hebdomadaire des professeurs des enseignements secondaire, technique et de la formation professionnelle;

- le respect strict de la masse salariale en vigueur au Bénin;
- *un contrat de 12/12;*
- le paiement sans délai des arriérés de salaire et d'heures supplémentaires aux enseignants pré-insérés.

En tout état de cause, la Fédération Nationale des Collectifs des Enseignants Pré-Insérés du Bénin prend l'opinion publique nationale et internationale à témoin et rend le gouvernement responsable des déconvenues qui découleraient de son refus à satisfaire aux revendications ci-dessus énumérées.

Fait à Cotonou, le 02 novembre 2020.

Pour la FéNaCEPIB,

Les porte-parole,

Ferdinand Sourou MISSENHOUN.-

Pierrot Sourou Léon AKODJENOU.-